ANNEXE N°1b : PRESENTATION DE LA ZAC

L'aménagement de la ZAC du Souchet s'inscrit dans une réflexion longuement mûrie par la Commune de La Norville qui a approuvé son Plan Local d'Urbanisme le 24 janvier 2008 en classant le secteur en zone à urbaniser.

Le site d'environ 6,5 ha correspond à une dent creuse entre des secteurs urbanisés.

Il permettra d'accueillir environ 220 logements dont 50 % de logements locatifs sociaux ce qui permettra notamment à la commune de se mettre en conformité avec l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) sur la production de logement social.

Ces logements seront de typologies diversifiées lots libres, maisons de villes et collectifs afin d'envisager un véritable parcours résidentiel sur la commune.

L'opération a été élaborée pour répondre aux recommandations évoquées dans le Projet de Territoire et le Programme Local de l'Habitat (PLH) en matière de développement urbain et d'habitat de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais avant sa fusion au 1er janvier 2016 avec la Communauté d'Agglomération du val d'Orge. Ces thématiques seront poursuivies au travers du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et du Programme Local de l'Habitat (PLH), en cours d'élaboration, de Cœur d'Essonne Agglomération.

Ce projet est également conçu pour répondre au mieux aux objectifs de développement durable et pour s'insérer dans son environnement urbain immédiat en conservant une trame paysagère importante et des vues vers les espaces agricoles contigus.

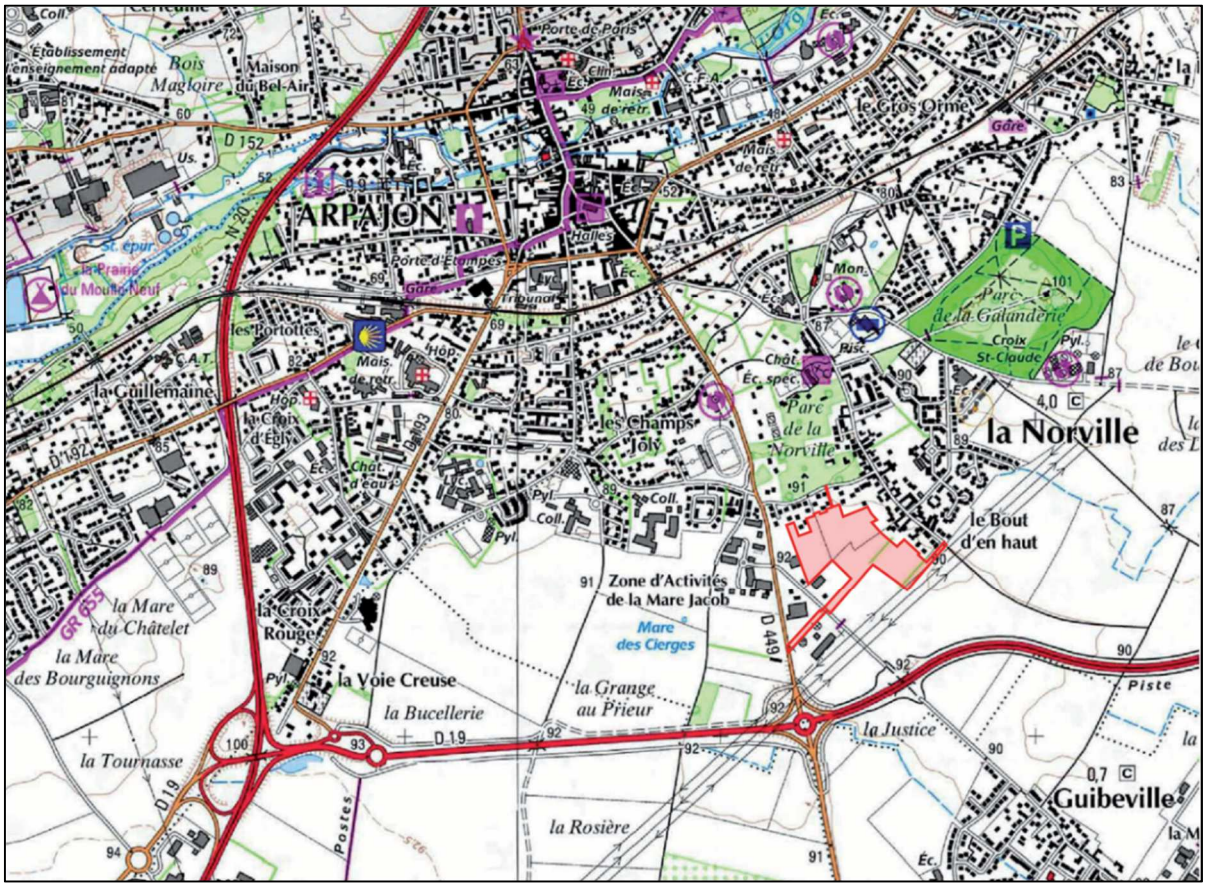

Source : Carte IGN